

RELEVÉ DE DECISIONS

OBJET : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE	Date : 18 novembre 2017 Horaires : 10h00 à 12h30	CR établi par : Marie-Christine Meloni Validé par : Thérèse Lodel
--	---	--

Participants présents	Participants absents excusés
JUCHERT Nora DI PALO BURRONE Raphaël HORN Patrick BERMOSER Bertrand GERZAGUET Pascal GUTH Renaud ERHARDT Marc SCHANDENE Thierry ISINGER Jeanine ISINGER Cédric LIGOUT Nicolas CHEMIER Jean Pierre PICARD Faustine TALLET Jérôme LODEL Thérèse	JUCHERT Thierry BERMOSER Philippe HORN Paulette GERZAGUET Dominique GILLME Hubert MARCHIEL Karine LEKIC Fanny AMIENS Kelly LIGOUT Christian CHEMIER Nicole CHEMIER Hervé Mme PICARD MELONI M-Christine

1. Présentation de l'organisation du Conseil de la Vie Sociale (CVS), ses missions et son fonctionnement

Les missions du CVS

- Lieu d'expression pour les usagers et leurs familles
- Donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement des services de l'AFTC Alsace : l'organisation de la vie quotidienne, les locaux et leur entretien, les activités, l'animation et les services rendus, les projets de travaux, d'équipements...

Les membres du CVS

- Deux représentants des personnes accueillies
- Deux représentants des familles ou des représentants légaux
- Un représentant des personnels par site
- Un représentant de l'organisme gestionnaire (à titre consultatif)
- Un membre du Conseil d'Administration de l'AFTC Alsace
- Invités possibles

La présidence est assurée par un représentant des usagers pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Les réunions de CVS

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an et à la demande des 2/3 de ses membres ou de l'AFTC Alsace.

L'ordre du jour est fixé par le président du CVS. Le compte rendu est rédigé par un secrétaire de séance désigné par le président par et parmi les usagers. Le compte rendu est affiché dans les différents sites.

2. Echanges avec l'assemblée. Questionnements autour de :

- Qui peut se présenter au CVS ?
- L'Accueil de Jour et ses activités,
- Difficultés de compréhension sur les explications fournies sur le rôle du CVS
- Mauvaise compréhension du courrier adressé pour l'invitation au CVS
- Certaines familles n'ont pas réceptionné l'invitation

3. Elections

- du président ou de la présidente du CVS

Pour rappel, le ou la président(e) est choisie par et parmi les usagers (adhérents, bénéficiaires) et familles et/ou représentants légaux présents.

Se présentent à ce poste M. Nicolas Ligout et M. Hervé Chemier

A l'unanimité, est élu au poste de Président : M. Hervé Chemier, au poste de Vice-Président M. Nicolas Ligout

- Du ou des représentants des personnes accueillies (usagers, bénéficiaires, adhérents)

Pour rappel, le ou les représentants des personnes accueillies sont choisis par et parmi l'ensemble des usagers et par l'ensemble des représentants légaux et des familles d'usagers

Se présentent à ce poste Mme Kelly Amiens et M. Philippe Bermoser

A l'unanimité, est élu au poste de représentant des usagers titulaire Philippe Bermoser et au poste de représentante des usagers suppléante, Kelly Amiens

- Du ou des représentants des familles et/ou représentants légaux

Pour rappel, le ou les représentants des familles et/ou représentants légaux sont choisis par et parmi l'ensemble des usagers et par l'ensemble des représentants légaux et des familles d'usagers

Se présente au poste de représentant des familles et représentants légaux M. Bertrand Bermoser, élu à l'unanimité

- Le ou les représentant des personnels. Sont désignés Mme Fanny Lekic représentante des personnels du Samsah et M. Antoine Hinnewinkel, représentant des personnels de l'Accueil de Jour

- Le ou la représentante de l'organisme gestionnaire

En qualité de directrice de l'AFTC Alsace, Mme Thérèse Lodel est désignée en tant que représentante de l'organisme gestionnaire

- Un membre du Conseil d'Administration de l'AFTC Alsace

En qualité de présidente de l'AFTC Alsace, Mme Paulette Horn est désignée provisoirement en tant que représentante de l'association. Mme Nora Juchert a postulé en qualité de représentante. Sa demande doit être présentée et validée par le Conseil d'Administration de l'AFTC Alsace lors d'une prochaine session. Sa candidature sera présentée lors du prochain CVS.

La composition du Conseil de la Vie Sociale comprend ainsi à ce jour :

Président	M. Hervé CHEMIER
Vice Président	M. Nicolas LIGOUT
Représentant des personnes accueillies	M. Philippe Bermoser titulaire Mme Kelly Amiens suppléante
Représentant des familles et représentants légaux	M. Bertrand Bermoser
Représentant des personnels	Mme Fanny Lekic, Samsah M. Antoine Hinnewinkel, Accueil de Jour
Représentant de l'organisme gestionnaire	Mme Thérèse Lodel, directrice
Membre du Conseil d'Administration de l'AFTC Alsace	Mme Paulette Horn (provisoirement)

Avec l'accord de tous ses membres, une affiche sera éditée comportant les indications ci-dessus ainsi que le numéro de téléphone permettant de les contacter. Cette affiche sera apposée à l'entrée de l'Accueil de Jour et du Samsah.

4. Règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur a été envoyé à chaque personne invitée à cette rencontre. Il était prévu que chacun puisse en prendre connaissance afin d'en discuter après les élections.

Un point sera modifié : l'article 2 composition du Conseil de la Vie Sociale. Sera rajouté le collège 5 correspondant au membre du Conseil d'Administration de l'AFTC Alsace.

Tous les autres points restent en l'état. Le règlement intérieur sera voté lors de la prochaine réunion.

5. Divers

Une réunion est à prévoir en janvier 2018 avec les différents représentants afin d'expliquer leur rôle dans le Conseil de la Vie sociale. Une date sera proposée début du mois de janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le président à 12h30.

Hervé Chemier
Président